

Février 2023

Garantir aux personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit



Présentation soumise dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2023 du gouvernement du Québec



Coalition
pour la dignité
des aînés



Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations de cette part grandissante de la population du Québec.

La Coalition propose des solutions concrètes, notamment en matière de défense des droits, de soutien à domicile et de sécurité financière, visant à garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

INSTIGATEURS DE LA COALITION



TABLE DES MATIÈRES

■	Introduction	p.4
■	Résumé des recommandations	p.5-6
■	Garantir le droit à la dignité	
	Maltraitance et défense des droits.....	p.7
	Des soins de fin de vie dans la bienveillance.....	p.8
■	Priorité soutien à domicile	
	Des modèles d'habitation humains et diversifiés.....	p.11
	Une meilleure prévention en santé.....	p.13
■	Sécurité financière	
	Revenus décents et fiscalité	p.14
	Logement et soins en résidence.....	p.16
	Frais funéraires	p.18
■	Conclusion	p.19

INTRODUCTION

Garantir aux personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit. Telle est la mission que s'est donnée la Coalition pour la dignité des aînés dès ses débuts. Après que la pandémie de Covid-19 nous ait montré des injustices et un manque d'humanité désolant dans le traitement offert aux aînés du Québec, la Coalition s'est élargie et a intensifié ses actions. Elle est désormais forte des plus de 150 000 personnes âgées qu'elle représente.

Nos services publics ne disposent pas de toutes les ressources dont ils devraient disposer pour remplir leurs missions. Le prochain exercice budgétaire du gouvernement du Québec permettra à votre gouvernement d'annoncer ses couleurs sur les grandes priorités auxquelles il s'engage à travailler pendant l'année. S'ils se montrent véritablement à l'écoute d'une part grandissante de sa population, votre gouvernement aurait l'occasion de participer à un tournant plus que jamais nécessaire dans une société vieillissante comme la nôtre : celui de mettre la bienveillance envers les personnes âgées au cœur des missions de l'État québécois. Avec son prochain budget, le gouvernement du Québec doit se donner les moyens d'agir pour que nous puissions enfin parler des injustices dont souffrent les aînés au passé et aborder les défis du vieillissement démographique comme des opportunités.

À cet effet, il va sans dire que la Coalition souhaite voir le gouvernement du Québec continuer et intensifier ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour que les hausses demandées du Transfert canadien en matière de santé (TCS) prennent en compte les besoins présents et futurs de la population âgée.

Pour le soutenir dans cet exercice, la Coalition pour la dignité des aînés propose au gouvernement du Québec plusieurs grandes recommandations contenues dans le présent mémoire. Chacune d'entre elles, si appliquée adéquatement, permettrait d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées de manière rapide et concrète.



Recommandations :

Garantir le droit à la dignité

- Donner place à une spécialisation aînés (en moyens et en effectifs) au sein du bureau du Protecteur du citoyen;
- Augmenter les budgets alloués aux soins palliatifs en centre hospitalier, en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et à domicile;
- Augmenter le financement des maisons de soins palliatifs.

Recommandations :

Priorité soutien à domicile

- Procurer des soins et services tant en quantité qu'en qualité pour assurer le bien-être des personnes âgées où qu'elles demeurent (domicile, RPA, RI, CHSLD et autres) et sur l'ensemble du territoire;
- Rendre automatique le crédit d'impôt pour maintien à domicile à toute personne de 65 ans et plus qui habite dans son propre domicile;
- Augmenter le nombre de ressources dédiées à la qualité de vie des résidents;
- Mettre en œuvre les travaux de rénovation et d'entretien essentiels;
- Investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie chez les aînés;
- Rendre accessibles et gratuits les services de santé auditive, visuelle et buccodentaire pour les personnes âgées;
- Bonifier l'accès à des services de santé mentale pour aînés.

Recommandations :

Sécurité financière

- Créer une nouvelle allocation pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur au seuil de revenu viable sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, afin de limiter son impact sur la distribution de la PSV et du SRG;
- Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus;
- Mettre en place un fonds de garantie des prestations de retraite qui prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités, dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite;
- Limiter les hausses de loyers en RPA à un maximum de 1.5 % à 2 % par année sur l'ensemble du territoire;
- Soutenir financièrement les aînés à faible revenu afin de maintenir l'accessibilité des logements en résidence offrant des soins de santé;
- S'assurer que les petites RPA puissent offrir des services de qualité à leurs résidents dans un environnement sécuritaire;
- Augmenter la prestation de décès offerte à la succession jusqu'à concurrence de 5000 \$.

Maltraitance et défense des droits

Malgré le rythme accéléré du vieillissement de la population, on tarde à mettre en place des mesures concrètes permettant aux différents corps publics d'assurer le respect des droits des personnes âgées adéquatement. La Coalition pour la dignité des aînés croit que les gouvernements doivent rapidement adapter leurs politiques à cette nouvelle réalité démographique afin de garantir aux personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit.

Gardant en tête l'utilité à long terme de créer la fonction de Protecteur des aînés pour atteindre cet objectif, la Coalition estime que des avancées rapides dans la défense des droits des personnes âgées peuvent être faites par le biais de certains investissements ciblés. Assurer des moyens et des effectifs distincts pour le traitement de dossiers spécifiques aux aînés au sein du bureau du Protecteur du citoyen marquerait un pas dans la bonne direction en la matière.

Recommandations :

- Donner place à une spécialisation aînés (en moyens et en effectifs) au sein du bureau du Protecteur du citoyen;

Des soins de vie dans la bienveillance

Au-delà de l'aspect juridique inhérent à cette question, il est impératif pour la Coalition de poursuivre et de pousser la réflexion sur les soins de fin de vie et leur accessibilité. Il s'agit d'une question de respect envers la volonté et la dignité de toute personne qui se trouve en fin de vie.

Recommandations :

- Augmenter les budgets alloués aux soins palliatifs en centre hospitalier, en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et à domicile;
- Augmenter le financement des maisons de soins palliatifs.

PRIORITÉ SOUTIEN À DOMICILE

Dans une quinzaine d'années, les personnes de plus de 65 ans constitueront le quart de la population québécoise. La perspective du vieillissement démographique représente un défi comme une opportunité : la majorité des personnes âgées sont autonomes, socialement actives, économiquement indépendantes et contributives à la société. Près de 90 % d'entre elles vivent à domicile et souhaitent y demeurer le plus longtemps possible. Le Québec doit adapter ses structures et ses services de santé à cette nouvelle réalité.

Le réseau de la santé peine déjà à répondre à la demande en soins et services à domicile. De plus, l'accès est inéquitable entre les régions. Pourtant, une meilleure offre en soins et services à domicile pourrait retarder le recours à l'hébergement et aux soins de longue durée et ainsi diminuer la pression actuellement subie dans les CHSLD. Cela permettrait aux personnes âgées de demeurer là où elles le veulent, enracinées dans leur communauté le plus longtemps possible, et soutiendrait de nombreux proches aidants dans leur rôle. Les soins à domicile ne représentent que 22 % du financement public des soins de longue durée au Québec. Pourtant, tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) leur consacrent une plus grande part de leur budget.

Recommandations :

- Procurer des soins et services tant en quantité qu'en qualité pour assurer le bien-être des personnes âgées où qu'elles demeurent (à domicile, en RPA, en RI, en CHSLD ou autres) et sur l'ensemble du territoire.
 - Pour ce faire, augmenter les budgets pour les soins et les services à domicile d'au moins 3 milliards de dollars par année afin d'équilibrer le ratio entre ces derniers et les soins en établissement dans les investissements en soins pour âgés.
- Rendre automatique le crédit d'impôt pour maintien à domicile à toute personne de 65 ans et plus qui habite dans son propre domicile;

Des modèles d'habitation humains et diversifiés

Les histoires d'horreur dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et les résidences pour aînés se succèdent depuis plusieurs années et les milliers de décès durant la pandémie de COVID-19 témoignent des graves lacunes dans ces établissements. Malgré ce constat alarmant, les centres d'hébergement demeurent actuellement la solution pour plusieurs personnes, car les chiffres officiels les plus récents démontrent que plus de 4000 personnes se retrouvent sur la liste d'attente pour avoir accès à un CHSLD. Une récente analyse de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) indique qu'une personne sur neuf qui a été admise dans un tel centre en 2018-2019 aurait pu rester à domicile si elle avait obtenu les soins nécessaires. La pénurie de main-d'œuvre est criante, autant dans les établissements publics que privés, et les conditions de travail actuelles nuisent à la rétention du personnel. Rappelons que près du quart des CHSLD sont en mauvais ou en très mauvais état selon les données gouvernementales.

Il faut finalement réaffirmer que, aussi bonne l'intention derrière le projet soit-elle, les maisons des aînés à elles seules n'arriveront pas à combler les besoins présents et futurs en soins de longue durée. Tout en accordant la priorité absolue au soutien à domicile, nous devons envisager l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie en CHSLD ainsi que les nouvelles maisons des aînés comme des solutions complémentaires aux problèmes auxquels font face les travailleurs comme les bénéficiaires des établissements. À la place du mur-à-mur, il nous faut offrir des modèles d'habitation humains et diversifiés.

Recommandations :

- Augmenter le nombre de ressources dédiées à la qualité de vie des résidents;
 - Notamment le nombre de membres du personnel dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'éducation spécialisée, afin de soutenir les professionnels de la santé et de créer un environnement stimulant pour les résidents.

- Mettre en œuvre les travaux de rénovation et d'entretien essentiels;
 - Continuer et accélérer l'amélioration de l'état des CHSLD.

Une meilleure prévention en santé

La prévalence de maladies chroniques augmente rapidement chez les personnes âgées. 1 personne âgée sur 5 nécessite des services adaptés en raison d'une incapacité. Ces besoins augmentent significativement à partir de 85 ans. Or, le fardeau de la maladie est largement associé à des conditions évitables et à des facteurs modifiables. Pour ce faire, il nous faut par exemple agir de manière préventive sur différents facteurs de risque, tels que le tabagisme, l'inactivité physique ou l'alimentation malsaine. Même à un âge avancé, nous pouvons prévenir ou retarder la maladie et ses conséquences, et ainsi contribuer à réduire les besoins en soins et services plus intensifs et plus coûteux. Malheureusement, avec moins de 2 % de son budget de santé consacré à la prévention, le Québec fait figure de parent pauvre à l'échelle canadienne.

Recommandations :

- Investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie chez les aînés;
- Rendre accessibles et gratuits les services de santé auditive, visuelle et buccodentaire pour les personnes âgées;
- Bonifier l'accès à des services de santé mentale pour aînés.

Revenus décents et fiscalité

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu. Au Québec, ce dernier se situe, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), entre 25 128 \$ et 34 814 \$ après impôts pour une personne seule. Or, une personne de 65 ans et plus qui a droit seulement à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) dispose d'environ 21 300 \$, se retrouvant donc bien en dessous de ce seuil.

De plus, que ce soit en raison de l'indexation partielle (ou de la non-indexation) de leur rente, de la croissance du coût de leur logement ou de l'augmentation des prix de certains produits essentiels dans le contexte inflationniste actuel, même les retraités qui ont un régime de retraite s'appauvrissent d'année en année.

Plusieurs faillites d'entreprises ont également laissé des milliers de prestataires de régimes de retraite à prestations déterminées aux prises avec une baisse significative de leurs prestations. Un exemple récent de cette situation est celui des retraités du Groupe Capitaux Médias (GCM).

Recommandations :

- Créer une nouvelle allocation pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur au seuil de revenu viable sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, afin de limiter son impact sur la distribution de la PSV et du SRG;
- Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus;
- Mettre en place un fonds de garantie des prestations de retraite qui prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités, dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite.

Logement et soins en résidence

Depuis la pandémie, il est possible de constater que plusieurs résidences augmentent les coûts de leurs services mais refusent néanmoins de rembourser des résidents pour des services qui n'ont pas été reçus. Or, en matière de contestation liée à un bail, il n'y a pas d'action collective possible ou de représentation collective assurée par des organismes de protection des aînés. Il appartient donc au résident (qui est généralement âgé de plus de 80 ans) de contester lui-même la hausse au Tribunal administratif du logement (TAL).

Ce genre de situation est appelée à poser problème avec la soumission, en janvier dernier, d'un projet de règlement prévoyant l'ajout d'un pourcentage applicable aux frais de services qui se rattachent à la personne même du locataire - dans le cas de nombreuses résidences privées pour aînés (RPA), des soins de santé - dans le calcul permettant de fixer les loyers en RPA. Autrement dit, les résidents en RPA devront s'attendre à des hausses de loyer beaucoup plus importantes que ce qu'admet le TAL jusqu'à présent, alors même que plusieurs d'entre eux subsistent sur un revenu fixe.

Si la Coalition appuie le fait de permettre la possibilité de mener une action collective en lien avec une contestation de bail, y compris par l'intermédiaire des associations de défense des droits des aînés, des améliorations à la situation actuelle pourraient être apportées par un meilleur encadrement réglementaire et des investissements conséquents.

Recommandations :

- Limiter les hausses de loyers en RPA à un maximum de 1.5 % à 2 % par année sur l'ensemble du territoire;
- Soutenir financièrement les aînés à faible revenu afin de maintenir l'accessibilité des logements en résidence offrant des soins de santé;
- S'assurer que les petites RPA puissent offrir des services de qualité à leurs résidents dans un environnement sécuritaire.

Frais funéraires

Le coût moyen des funérailles au Québec est d'environ 6 800 \$, ce qui représente un coût extrêmement élevé pour plusieurs aînés. Or, la prestation de décès accordée en vertu du Régime de rentes du Québec (RRQ) est un montant unique pouvant atteindre un maximum de 2500 \$ et est imposable. De plus, elle est versée seulement après que le paiement des frais funéraires ait été effectué. La recommandation suivante devrait notamment être considérée parmi les éventuels changements à apporter au RRQ au sortir de la consultation publique tenue cet hiver.

Recommandations :

- Augmenter la prestation de décès offerte à la succession jusqu'à concurrence de 5000 \$.

CONCLUSION

Dans le présent mémoire, la Coalition pour la dignité des aînés propose au gouvernement du Québec plusieurs grandes recommandations qui, si appliquées adéquatement, permettraient d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées de manière rapide et concrète. La Coalition est confiante que votre gouvernement poursuit comme elle l'objectif de garantir la dignité à l'ensemble des personnes aînées, ces femmes et ces hommes qui ont contribué à construire le Québec - et les services publics sur lesquels elles et ils peuvent s'attendre à compter aujourd'hui.

La Coalition estime que des avancées rapides dans la défense des droits des personnes aînées peuvent d'abord être faites par le biais d'investissements ciblés au sein du bureau du Protecteur du citoyen en créant une spécialisation aînés (dotée des moyens et des effectifs nécessaires) en son sein. Le respect de la volonté et de la dignité des personnes devrait être senti jusqu'à la toute fin, ce pourquoi la Coalition recommande également l'augmentation des budgets alloués aux soins de fin de vie. Mais l'espérance de vie des Québécoises et des Québécois se situant désormais bien au-delà de ce qu'elle était, notre réseau de la santé et des services sociaux se doit de s'adapter aux réalités du vieillissement démographique.

Pour permettre aux personnes aînées de vivre et vieillir là où elles veulent, la Coalition souhaite voir le gouvernement procurer des soins et services tant en quantité qu'en qualité qui assurent leur bien-être, que ces premières habitent dans leur domicile, en RPA, en RI, en CHSLD ou ailleurs, et ce sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, la Coalition recommande au gouvernement d'augmenter les budgets pour les soins et les services à domicile d'au moins 3 milliards de dollars par année afin d'équilibrer le ratio entre ces derniers et les soins en établissement dans les investissements en soins pour aînés. De plus, rendre automatique le crédit d'impôt pour maintien à domicile à toute personne de 65 ans et plus qui habite dans son propre domicile contribuerait à donner un sens à la priorité à accorder au soutien à domicile.



CONCLUSION

Il n'en demeure pas moins que les centres d'hébergement demeurent actuellement la solution pour plusieurs personnes âgées. Pour cette raison, la Coalition recommande d'augmenter le nombre de ressources dédiées à la qualité de vie des résidents ainsi que d'accélérer l'amélioration de l'état des CHSLD existants. Il va sans dire que la prévalence de maladies chroniques chez de nombreuses personnes âgées souligne l'importance d'une meilleure prévention afin de réduire la pression actuellement subie par le réseau de la santé, et ce à toutes les étapes de la vie.

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, finalement, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu. C'est pourquoi la Coalition recommande notamment la création d'une nouvelle allocation pour les aînés de 65 ans et plus ayant un revenu inférieur au seuil de revenu viable sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, ce afin de limiter son impact sur la distribution de la PSV et du SRG. Une telle mesure de soutien financier, couplée à une limite sur les hausses de loyers en RPA à un maximum de 1.5 % à 2 % par année, par exemple, contribuerait concrètement à aider les personnes âgées à faire face à la crise du coût de la vie que nous traversons.

La perspective du vieillissement démographique représente un défi comme une opportunité pour le Québec : la majorité des personnes âgées sont autonomes, socialement actives, économiquement indépendantes et contributives à la société. Donnons-leur les moyens de vivre et vieillir dans la dignité.





**Coalition
pour la dignité
des aînés**